



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 5 décembre

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission ad hoc nommée pour le

**Préavis n° 52/19 relatif à une demande de crédit pour le remplacement
du logiciel de gestion et mise en place d'un serveur communal.**

	Séances				Emoluments		Signatures
	04.12.19						
Rapporteur : M. Elvis Ahmetovic	X						
Membres : Mme Corinne Mazzilli	X						
Mme Sophie Blanc-Hutmacher	X						
Mme Aurélie Tulot	X						
M. Jean-Marc Ecuyer	X						

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée pour ce préavis s'est réunie le 4 décembre dernier à la maison de commune pour étudier cet objet.

Lors de cette séance, nous avons rencontré Monsieur Christophe Lanz, syndic ainsi que Monsieur Jean-Luc Cataldi, boursier communal. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et pour les informations fournies.

Le logiciel de gestion communale actuel géré OFISA, âgé de plus de 20 ans, arrive en bout de course. Le principal utilisateur Monsieur Jean-Luc Cataldi, boursier communal nous témoigne les problèmes de lenteurs et les divers bugs informatiques qu'il rencontre avec ses autres collègues du bureau municipal.

Pour exemple, en 1 mois il s'est déroulé 28 corruptions de base de données excel. Dans le cadre des divers bugs, les données complètes d'un habitant de la commune se sont complètement perdues dans le logiciel.

Tous ses problèmes demandent l'intervention du prestataire actuel OFISA qui doit trouver des solutions et ceci prend énormément de temps. Ils ont même dû mobiliser durant une journée complète les 5 postes de travail pour récupérer des données.

Toutes ces interventions ont des coûts, pour rappel, en 2018 elles se sont chiffrées à CHF 1'800.—.

A ce stade, il est évident pour les membres de la commission qu'à l'aire de la 4^{ème} révolution industrielle, l'aire de la numérisation et digitalisation, il est nécessaire de passer à des logiciels plus performants, permettant une meilleure ergonomie de travail, efficacité sur les processus et traitements administratifs, un gain de temps, un confort au quotidien pour les utilisateurs.

Etant moi-même utilisateur et dépendant de l'ordinateur dans le cadre de ma profession, je dois avouer qu'il n'y a rien de plus énervant que des lenteurs de système, des pertes de données, des bugs informatiques.

Le prestataire OFISA pousse lui aussi à changer de logiciel de gestion, ces derniers veulent aussi pouvoir proposer et travailler avec des logiciels d'actualités. OFISA propose le logiciel Abacus/Nest. Pour rappel, le choix du personnel administratif et de la municipalité s'est porté sur le logiciel Citizen du prestataire T2i.

Avec ce nouveau logiciel, ce dernier englobe par exemple les domaines comme la caisse, le personnel, les salaires et j'en passe. Pour exemple, aujourd'hui, pour l'émission d'une facture il est nécessaire de récolter quatre signatures. A l'avenir, tout sera numérique, on gagne donc du temps.

A titre de comparaison par rapport au logiciel choisi par la commune de Roche, pour Abacus/Nest (OFISA), le coût unique se monte à CHF 52'000.—, un rabais de CHF 6'000.— déjà déduit. A cela, s'ajoute des coûts annuels de maintenance de CHF 26'500.—.

Par rapport à l'offre de T2i telle que proposée dans le préavis, il y a CHF 170'000.— de coût unique et CHF 10'107.10 de coûts de maintenance annuelle. Selon les calculs du boursier communal, sur une période de 10 ans, le passage au logiciel Abacus/Nest proposée par OFISA coûterait plus de CHF 100'000.— plus cher, sans compter les coûts pour des éventuels problèmes annexes.

A ce stade, la commission est d'accord sur le choix de la commune de travailler avec le logiciel Citizen. Ce dernier est aussi utilisé par plusieurs autres communes voisines.

La commission s'est concentrée sur les détails de l'offre pour le logiciel en question. Nous avons été stupéfaits sur les prix pratiqués. Malheureusement, du fait de la spécificité du domaine en question, il est assez difficile de trouver facilement d'autres contre-offres sur le marché. Néanmoins, nous faisons confiance au choix de notre personnel communal quant au choix d'utiliser le logiciel Citizen qui comme écrit dans le préavis remplissait tous les critères de choix.

Dans l'offre, le prix unitaire journalier le plus élevée, soit dans la prestation d'analyse et gestions est de CHF 1'760.—, ce qui représente un tarif horaire de CHF 220.—. Après réflexion, nous pourrions admettre que ceci est acceptable pour des prestations d'un ingénieur en informatique.

L'offre de base de T2i limitait le périmètre des modules à 1780 habitants. La municipalité a négocié la limite à 2000 habitants. Au-delà de ce nombre, c'est le coût de maintenant qui sera plus élevé.

La commission s'est aussi penchée sur l'utilité et le coût d'un serveur informatique. Actuellement, c'est le poste de travail du boursier communal qui fait office de serveur. Par exemple, pour chaque annonce et modification que devrait faire le fontainier, il doit le faire sur le poste du boursier. L'achat d'un serveur informatique est une question de temps, nous devons investir tôt ou tard. Avec la fibre optique, nous pourrions profiter pleinement de la rapidité lors de back-up, sauvegarde des données, connexion à distance et même des gestions des accès par badge.

Enfin, la commission a demandé à la Municipalité, respectivement au boursier communal qui sera le coordinateur de ces travaux de changement de logiciel, de bien surveiller les travaux et de suivre les journées réellement effectives et nécessaires sur tous les points de prestations du devis, afin d'être au plus juste sur les prix et d'économiser de l'argent, dans la mesure du possible.

Compte tenu de tout ce qui précède, convaincu qu'après une vingtaine d'années d'utilisation de l'ancien logiciel, nous devons nous mettre à jour avec la dernière génération de software informatique, équiper notre salle de Municipalité avec des raccordements électriques, du réseau et du Wi-Fi afin de mieux exploiter les nouvelles possibilités du nouveau logiciel, en conclusion la commission vous recommande, de bien vouloir prendre les décisions suivante :

Le Conseil communal de Roche

Vu Préavis n° 52/19 relatif à une demande de crédit pour le remplacement du logiciel de gestion et mise en place d'un serveur communal

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide 1. D'autoriser la Municipalité à changer de logiciel de gestion et mettre en place un serveur communal.

2. De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 170'000.— TTC à prélever sur la trésorerie courante de la commune.

3. D'amortir les dépenses réparties comme suit :

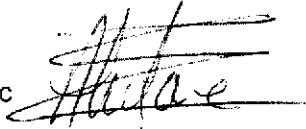
a. Mise en œuvre du logiciel, soit CHF 145'000.— en maximum 10ans, pour la première fois en 2021 ;

b. Matériel informatique et équipements, soit CHF

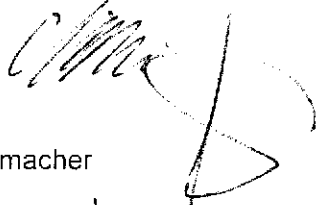
25'000.— en maximum 5 ans, pour la première fois
en 2021

Ont signé :

Elvis Ahmetovic



Corinne Mazzilli



Sophie Blanc-Hutmacher

Aurélie Tulot



Jean-Marc Ecuyer

